



**Procès-verbal du comité syndical**  
**Séance du 16 mars 2023**

Le 16 mars 2023 à 18h00, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises, légalement convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil de la Communauté de communes du Pays de Lure, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Président.

**Délégués présents :**

**CC de la Haute Comté :** Thierry Bordot, Thierry Belloncle, Michel Désiré, Ghislain Jacquey, Nicolas Choux.

**CC des Mille Étangs :** Henri Saintigny (pouvoir de Laurent Seguin), Jean-Marc Sigust.

**CC du Pays de Lure :** Isabelle Arnould (pouvoir de Bernard Piquard), Maryline Caravati-Bresson, Christian Claudel, Michel Dagueneu, Christian Laroche, Daniel Nourry, Pierre Thomas, Laurent Monnain (suppléant de Virginie Luthringer).

**CC du Pays de Luxeuil :** Jacques Deshayes (pouvoir de Rodolphe Wacogne), Véronique Devoille, André Dirand, Stéphane Kroemer (pouvoir de Bernard Gire), Éric Petitjean (pouvoir de Alain Buchot).

**CC du Pays de Villersexel :** Laurent Muret (pouvoir de Nelly Mougenot).

**CC Rahin Chérimont :** Karine François, Gilles Grosjean, Michel Jacobberger, Béatrice Py, Pierric Tarin, Cécile Aubry (suppléante de Alain Ipponich), François Bresson (suppléant de Stéphane Colillieux).

**Assistaient également à la séance :** Laure Bataille (directrice), Jean-Philippe Gonant (chargé de mission PCET), Charline Couterut (chargée de mission Santé), Aurore Perreau (chargée de mission LEADER), Yvana Sarre (assistante administrative).

**Nombre de membres en exercice :** 52

**Nombre de membres présents votants :** 28

**Nombre de pouvoirs :** 6

**Secrétaire de séance :** Thierry Belloncle

**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1- Débat d'orientations budgétaires 2023
- 2- Validation du Contrat *Territoire en Action* avec la Région Bourgogne-Franche-Comté
- 3- Validation de la candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt FEDER Rural
- 4- Questions diverses.

**Ouverture de la séance :**

Isabelle ARNOULD, Présidente de la communauté de communes du Pays de Lure a le plaisir d'accueillir le comité syndical et souhaite une bonne réunion de travail.

Thierry BORDOT, Président, remercie la communauté de communes du Pays de Lure pour la mise à disposition de la salle.

Thierry BELLONCLE est désigné secrétaire de séance.

## Point n° 1

### Objet : Orientations budgétaires 2023

---

Dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire permet de discuter des orientations de la structure et d'informer sur sa situation financière.

Le rapport d'orientation budgétaire, pièce nécessaire au débat d'orientation budgétaire doit notamment comprendre :

- ✓ Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers et de subventions,
- ✓ Les informations relatives à la structure des effectifs, à l'évolution des dépenses de personnel, à la durée du travail.

Il doit également comporter la présentation des engagements pluriannuels et les informations relatives à la structure et l'encours de la dette. Sur ces deux points le PETR n'a pas d'engagement pluriannuel et n'a pas souscrit d'emprunt.

Le rapport d'orientation budgétaire a été transmis avec la convocation.

Une synthèse de ce rapport a été présentée en séance.

Pour 2023, les objectifs du Pays sont les suivant :

- ✓ Concrétiser la contractualisation avec la Région et assurer son suivi
- ✓ Répondre à l'AMI FEDER rural
- ✓ Assurer le suivi du CRTE en lien avec les communautés de communes
- ✓ Suivre les évolutions du dispositif Territoire d'Industrie
- ✓ Engager le nouveau programme LEADER
- ✓ Assurer l'instruction des dossiers de paiement du programme LEADER 2014-2022
- ✓ Poursuivre l'accompagnement des projets dans le domaine de la transition énergétique, des mobilités et de la santé
- ✓ Animer le Plan Climat et décliner la feuille de route
- ✓ Engager des actions en faveur du stationnement vélo
- ✓ Signer le troisième Contrat Local de Santé et mettre en œuvre les actions
- ✓ Poursuivre l'élaboration du SCOT
- ✓ Poursuivre la démarche en faveur de la réhabilitation des friches économiques

Afin de permettre au Pays de pérenniser ses actions, il est proposé de maintenir la cotisation du Pays à un niveau de 2.70€ / habitant.

#### **DECISION :**

**Le DOB ne donne pas lieu à un vote, après en avoir débattu, le comité syndical prend acte des orientations budgétaires.**

## Point n°2

### Objet : Validation du Contrat *Territoire en Action* avec la Région Bourgogne-Franche-Comté

---

En janvier 2022, l'assemblée régionale a approuvé son nouveau cadre d'intervention en matière de politique d'aménagement du territoire à travers le nouveau contrat « Territoires en action ».

Le Pays a donc engagé la préparation de cette contractualisation.

Le détail du contrat a été présenté en séance

#### **PROJET DE TERRITOIRE**

Le Projet de territoire du PETR des Vosges Saônoises a été adopté en décembre 2021 pour la période 2021-2026. Il est composé de trois axes d'intervention, eux-mêmes déclinés en objectifs stratégiques que le PETR

souhaite mettre en œuvre, notamment via le contrat TEA et l'AMI FEDER rural.

### **Axe 1 : Un territoire structuré qui s'inscrit dans la transition écologique**

- ✓ Structurer le développement autour de l'armature territoriale et optimiser l'usage du foncier
- ✓ Développer la sobriété et l'efficacité énergétique
- ✓ Préserver la ressource en eau et assurer l'alimentation en eau potable de la population
- ✓ Proposer une mobilité adaptée à la ruralité

### **Axe 2 : Un territoire qui produit de la richesse et solidaire**

- ✓ Animer la démarche Territoire d'industrie
- ✓ Conforter la filière agricole dans son rôle d'acteur économique et environnemental
- ✓ Optimiser la valorisation du bois, comme levier de la transition énergétique
- ✓ Développer une politique touristique commune et durable
- ✓ Envisager de nouvelles façons d'entreprendre, de produire et de consommer dans une logique de proximité

### **Axe 3 : Un territoire attractif, au cadre de vie préservé**

- ✓ Proposer une offre de service adaptée aux attentes des habitants
- ✓ Adapter le parc de logement
- ✓ Favoriser l'offre de santé pour les habitants
- ✓ Développer l'offre culturelle
- ✓ Valoriser les spécificités des Vosges Saônoises
- ✓ Développer un urbanisme qui renforce le cadre de vie.

## **STRATEGIE DU TERRITOIRE PAR AXE D'INTERVENTION**

Dans le cadre du contrat, la structure porteuse présente une stratégie déclinée en 4 axes d'intervention.

### Axes obligatoires

#### **1. Accompagner le territoire du Pays des Vosges Saônoises dans l'adaptation au changement climatique**

##### **Objectifs opérationnels du territoire en lien avec cet axe :**

- Développer les démarches de planification (ingénierie)
- Identifier et réhabiliter les espaces dégradés
- Engager une rénovation performante et globale des bâtiments publics
- Réaliser le mix-énergétique du territoire
- Economiser nos ressources et limiter notre impact
- Favoriser l'alimentation de proximité
- Végétaliser le cadre de vie
- Renforcer l'attractivité des centralités

#### **2. Conforter l'attractivité du Pays des Vosges Saônoises par le développement de l'offre de services à la population**

##### **Objectifs opérationnels du territoire en lien avec cet axe :**

- Compléter et qualifier l'offre d'accueil petite enfance et périscolaire
- Rénover les équipements sportifs et de loisirs et compléter l'offre
- Développer les services liés aux usages du numérique
- Créer de nouvelles formes de services adaptés aux attentes des habitants
- Rénover et compléter l'offre d'équipements culturels
- Renforcer l'attractivité des centralités
- Développer l'économie de proximité en s'adaptant aux nouvelles façons d'entreprendre et de consommer

### Axes facultatifs

#### **3. Faciliter l'accès à la santé pour tous**

##### **Objectifs opérationnels du territoire en lien avec cet axe :**

- Favoriser l'accès à la santé et renforcer les soins de proximité
- Promouvoir et offrir un environnement favorable à la santé

#### 4. Favoriser les mobilités durables du quotidien

##### Objectifs opérationnels du territoire en lien avec cet axe :

- Développer les modes de déplacements doux
- Réduire les besoins en déplacement
- Convertir les véhicules vers des motorisations plus propres

#### MOYENS FINANCIERS ALLOUES AU CONTRAT

L'enveloppe financière en investissement de **3 856 245€** a été définie selon les modalités de différenciation. Ce principe de différenciation territoriale va permettre à la Région de soutenir davantage les bassins de vie qui présentent des fragilités territoriales. Le Pays des Vosges Saônoises fait partie des 13 territoires concernés. L'enveloppe territoriale est abondée dans ce sens.

Cette enveloppe est allouée pour la période allant de la signature du contrat jusqu'en 2026, sachant que la date limite de dépôt des demandes de subvention pour les projets inscrits dans la programmation est fixée au 31/12/2025.

Un avenant au contrat pourra être passé à l'issue du renouvellement des exécutifs municipaux et communautaires en 2026.

#### PROCEDURE DE PRESENTATION DES PROJETS AU SOUTIEN CONTRACTUEL

Chacun des projets entrant dans le champ d'intervention du contrat devra faire l'objet d'une présentation et d'une validation par l'instance de gouvernance (bureau du Pays), sur la base d'une fiche-projet remplie par le maître d'ouvrage et d'un avis de la structure porteuse sur la pertinence de son inscription ou non à la programmation.

#### MAQUETTE FINANCIERE

Axes d'intervention	Période 2022-2026 (date limite de dépôt des demandes de subvention : 31/12/2025)	%
<i>Axes obligatoires</i>		53
<i>Axe 1 : Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique</i>	<b>1 274 623 €</b>	33
<i>Axe 2 : Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de service à la population</i>	<b>771 249 €</b>	20
<i>Axes optionnels</i>		37
<i>Axe 3 : Faciliter l'accès à la santé pour tous</i>	<b>653 500 €</b>	17
<i>Axe 4 : Favoriser les mobilités durables du quotidien</i>	<b>771 249 €</b>	20
Part de crédits de l'enveloppe non-affectée	<b>385 624 €</b>	10
<b>TOTALGENERAL</b>	<b>3 856 245€</b>	<b>100</b>

#### DECISION :

Le comité syndical, à l'unanimité :

- ▶ Valide le Contrat de Territoire en Action avec la Région Bourgogne Franche-Comté,
- ▶ Autorise le Président à signer le contrat et tout document se rapportant à ce dossier.

#### Point n°3

##### Objet : Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt FEDER rural

La Région Bourgogne-Franche-Comté, en sa qualité d'autorité de gestion du programme FEDER pour la période 2021-2027 a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès des territoires de la région pour mettre en œuvre la partie du programme consacrée au développement rural.

Cet AMI est ouvert du 1er juillet 2022 au 31 mars 2023 aux territoires éligibles à la contractualisation avec la Région au titre de sa politique sectorielle « Territoire en action ».

Les candidats à l'AMI devront présenter une stratégie territoriale de développement rural intégré et durable. Cette stratégie est composée du projet de territoire faisant l'objet de la contractualisation « Territoire en

action » complétée d'une approche multithématique portant sur les thématiques :

- ✓ Villages intelligents
- ✓ Mobilité durable
- ✓ Renouvellement urbain
- ✓ Tourisme durable et patrimoine culturel.

L'axe rural du programme FEDER dédié est doté de 32.9 M€. L'intégralité de ce montant est disponible à la programmation pour l'ensemble des bénéficiaires, sans répartition entre les territoires retenus.

La candidature du Pays représente donc un enjeu car en cas de sélection cela permettra aux acteurs du territoire du Pays de pouvoir mobiliser le FEDER sur la période.

Pour cette raison, le Pays a élaboré une stratégie territoriale FEDER, intégrée au projet de territoire et définie en articulation avec LEADER et le contrat TEA.

### **Stratégie territoriale FEDER**

Au regard de ses spécificités, des menaces et des risques auxquels il est confronté, les enjeux majeurs et transversaux du Pays des Vosges Saônoises sont les suivants :

- ▶ l'adaptation du territoire aux changements climatiques
- ▶ la réussite de la transition écologique
- ▶ l'attractivité résidentielle du territoire.

Le projet de territoire du Pays entend y répondre à travers la déclinaison de ces 3 axes :

- Axe 1 - Un territoire structuré qui s'inscrit dans la transition écologique
- Axe 2 - Un territoire qui produit de la richesse et solidaire
- Axe 3 - Un territoire attractif, au cadre de vie préservé

La stratégie FEDER rural s'inscrit dans le projet de territoire et envisage de répondre à ces enjeux, à travers les objectifs suivants :

#### ✓ **Structurer le développement autour de l'armature territoriale et optimiser le foncier.**

- ▶ Il s'agit dans ce cadre d'identifier et réhabiliter les espaces dégradés.

Le territoire dispose de nombreuses friches économiques. Leur réhabilitation et reconversion représente un enjeu en matière d'optimisation du foncier : dans un contexte de lutte contre l'étalement urbain la réhabilitation d'un espace déjà aménagé est une alternative à l'artificialisation des terres. De plus, ces espaces sont un signe de désinvestissement, ils contribuent à forger une mauvaise image, ont un impact négatif sur le paysage et pénalisent ainsi l'attractivité d'un territoire.

Cette mesure peut prendre différentes formes : la réhabilitation d'espaces sans usage, délaissés ou à l'abandon, la résorption des îlots d'habitats et commerces dégradés ou abandonnés destinés à un nouvel usage, la requalification de sites délaissés ou à l'abandon.

#### ✓ **Développer un urbanisme qui renforce le cadre de vie**

L'urbanisme est amené à évoluer et s'adapter, c'est un levier en matière d'adaptation au changement climatique mais également d'attractivité du cadre de vie. Dans ce cadre, la restauration de la biodiversité, a de multiples atouts : gestion des eaux de pluies, création d'îlots de fraîcheur, développement de la pollinisation, impact positif sur le paysage et amélioration du cadre de vie.

▶ L'objectif est ainsi de **végétaliser et requalifier le cadre de vie** par la désimperméabilisation et la renaturation de l'espace public.

#### ✓ **Proposer une mobilité adaptée à la ruralité, à savoir :**

- ▶ **Développer les modes de déplacements doux**

Afin de coordonner et d'impulser le développement des modes de déplacements doux sur le territoire le Pays a porté l'élaboration d'un Schéma Directeur des Mobilités Douces, validé en 2021. Cette étude conduite à travers une large concertation apporte des préconisations en termes de maillage, type d'aménagements, services en faveur du développement des mobilités douces.

Il s'agit ainsi de soutenir les projets de sécurisation de la pratique des modes doux, voies de liaisons cyclables, aménagements de voiries douces. *Articulation avec le programme LEADER*

- ▶ **Réduire les besoins en déplacement**, et notamment les déplacements domicile-travail.

Pour cela le soutien pourra porter sur des projets d'aménagement d'aires de covoiturage ou de développement de tiers lieux de télétravail

▶ **Convertir les véhicules vers des motorisations plus propres**

Il s'agit ici de soutenir, dans une logique d'innovation, les opérations favorisant le déploiement de carburants alternatifs : mobilité électrique, biocarburants, hydrogène...par l'installation de stockage et de recharge de ces carburants alternatifs aux carburants fossiles.

✓ **Proposer une offre de service adaptée aux attentes des habitants**

▶ et notamment **développer les services liés aux usages du numérique**. On compte plusieurs tiers lieux sur le territoire, d'autres sont en projets. Chaque site a son identité propre et s'inscrit dans son contexte local. Le développement des tiers lieux sera recherché de manière coordonnée à l'échelle du territoire, tout en envisageant les possibilités de mutualisation et de complémentarité de l'offre de services.

Les usages du numérique permettent également de **proposer de nouvelles formes de services aux habitants**. Le développement et déploiement de services/usages / solutions numériques ou plateformes de services numériques à destination des citoyens seront donc recherchés.

✓ **Développer une politique touristique commune et durable**

Le développement de l'activité touristique s'est organisé autour des destinations « Vosges du sud » et « Vallée de l'Ognon ». L'objectif est de soutenir la coordination des acteurs du territoire et le développement de leur offre dans une recherche de complémentarité.

Il convient également de s'inscrire dans un développement touristique « durable » pour les différents sites et hébergements touristiques : recours aux mobilités douces, performance énergétique et usages de matériaux biosourcés dans les bâtiments, aménagements qualitatifs des abords...

✓ **Valoriser les spécificités des Vosges Saônoises et notamment préserver valoriser le patrimoine**

Le Pays des Vosges Saônoises dispose d'une multitude d'atouts patrimoniaux naturels et culturels qu'il convient de structurer pour leur donner davantage de visibilité et de développer pour en améliorer la qualité de l'offre. Ces éléments contribuent au développement de la destination touristique mais également de l'offre de loisirs et de culture des habitants. A ce titre, il convient de soutenir les projets de restauration et de valorisation des sites patrimoniaux ouverts au public, ainsi que les actions de promotion, communication, médiation et d'interprétation proposées sur ces sites.

✓ **Développer l'offre culturelle**

La culture facilite la création d'une identité positive pour le territoire, crée du lien entre les habitants et favorise les pratiques artistiques. Le développement de l'offre culturelle a pour objectifs :

- ▶ De rénover et compléter l'offre d'équipements culturels
- ▶ De développer les actions culturelles à destination des habitants.

**DECISION :**

**Le comité syndical à l'unanimité,**

- ▶ **Valide la stratégie de l'AMI FEDER rural**
- ▶ **Autorise le Président à signer le contrat et tout document se rapportant à ce dossier.**

La séance est levée à 19h45.

<b>Le Président : Thierry Bordot</b>	<b>Le secrétaire de séance : Thierry Belloncle</b>
	